

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 01093

Numéro SIREN : 686 350 174

Nom ou dénomination : MACSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/014651

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/014651**
n°de gestion : **1999B01093**
n°SIREN : **686 350 174 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 27/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

MACSPORT - Société par actions simplifiée
1 rue de la Tremollière ZAC des Iles 38120 Saint-egreve -FRANCE-

date de clôture : 28/02/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1396781

Bilan synthétique

ACTIF	Exercice clos le 28/02/2018 (12 mois)			Exercice précédent 28/02/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	14 189	14 189				
Fonds commercial	638 623		638 623	638 623		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	177 824	177 465	359	3 691		- 3 332
Autres immobilisations corporelles	1 400 588	1 313 286	87 302	111 379		- 24 077
Immobilisations en cours	439 602		439 602	414 466		25 136
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	41 623		41 623	41 623		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	63 380		63 380	62 618		762
TOTAL (I)	2 775 828	1 504 940	1 270 888	1 272 399		- 1 511
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 776 482	97 160	1 679 322	1 645 290		34 032
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	14 418		14 418	31 420		- 17 002
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 591		1 591	9 289		- 7 698
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 291		18 291	21 904		- 3 613
. Autres	229 157		229 157	194 579		34 578
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	157 216		157 216	133 802		23 414
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance	105 948		105 948	107 975		- 2 027
TOTAL (II)	2 303 103	97 160	2 205 943	2 144 259		61 684
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 078 931	1 602 100	3 476 832	3 416 659		60 173

Compte rendu de travaux

COMPTE RENDU DE TRAVAUX DE L'EXPERT-COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée et qui a fait l'objet d'une lettre, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise MACSPORT relatifs à l'exercice du 01/03/2017 au 28/02/2018.

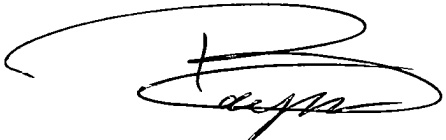
Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	3 476 831,59	Euros
Chiffre d'affaires :	6 975 999,27	Euros
Résultat net comptable :	273 734,36	Euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes à l'exception de :

Fait à LYON,
Le 08/06/2018

Marc PROST-BOUCLE
Expert-Comptable Associé

*Copie certifiée conforme
le Président*


Bilan synthétique (suite)

PASSIF	Exercice clos le 28/02/2018 (12 mois)	Exercice précédent 28/02/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 620 000)	620 000	620 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	62 000	62 000	
Réserves statutaires ou contractuelles	98 726	98 726	
Réserves réglementées			
Autres réserves	162 403	341 579	- 179 176
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	273 734	220 824	52 910
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		1 700	- 1 700
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 216 864	1 344 829	- 127 965
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	471 689	509 293	- 37 604
. Découverts, concours bancaires	556 788	452 127	104 661
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	227 266	392 763	- 165 497
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	655 147	372 144	283 003
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	131 791	128 814	2 977
. Organismes sociaux	67 818	59 576	8 242
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	70 682	78 830	- 8 148
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	28 887	36 915	- 8 028
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	49 899	41 367	8 532
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 259 968	2 071 830	188 138
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	3 476 832	3 416 659	60 173

Compte de résultat synthétique

	Exercice clos le 28/02/2018 (12 mois)			Exercice précédent 28/02/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	6 969 438		6 969 438	6 936 889	32 549	0,47
Production vendue biens						
Production vendue services	6 561		6 561	18 136	- 11 575	-63,82
Chiffres d'affaires Nets	6 975 999		6 975 999	6 955 025	20 974	0,30
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			634 246	564 543	69 703	12,35
Autres produits			911	1 171	- 260	-22,20
Total des produits d'exploitation (I)			7 611 157	7 520 739	90 418	1,20
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 458 333	4 321 928	136 405	3,16
Variation de stock (marchandises)			-676	52 348	- 53 024	101,29
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 581 391	1 580 040	1 351	0,09
Impôts, taxes et versements assimilés			105 916	104 698	1 218	1,16
Salaires et traitements			751 155	754 717	- 3 562	-0,47
Charges sociales			186 456	180 812	5 644	3,12
Dotations aux amortissements sur immobilisations			38 627	79 150	- 40 523	-51,20
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			97 160	130 515	- 33 355	-25,56
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			63 883	61 716	2 167	3,51
Total des charges d'exploitation (II)			7 282 244	7 265 923	16 321	0,22
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			328 912	254 816	74 096	29,08
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			50 806	50 251	555	1,10
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			50 806	50 251	555	1,10
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			18 668	19 098	- 430	-2,25
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			18 668	19 098	- 430	-2,25
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			32 138	31 154	984	3,16
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-III-IV+V-VI)			361 051	285 970	75 081	26,25

Compte de résultat synthétique (suite)

	Exercice clos le 28/02/2018 (12 mois)	Exercice précédent 28/02/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 611	- 3 611	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 700	8 383	- 6 683	-79,72
Total des produits exceptionnels (VII)	1 700	11 993	- 10 293	-85,83
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-68	476	- 544	114,29
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	-68	476	- 544	114,29
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 768	11 517	- 9 749	-84,65
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	89 084	76 663	12 421	16,20
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 663 663	7 582 983	80 680	1,06
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 389 928	7 362 159	27 769	0,38
RESULTAT NET	273 734	220 824	52 910	23,96
Dont Crédit-bail mobilier		3 825	- 3 825	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 28/02/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 28/02/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 476 831,59 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 273 734,36 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 08/06/2018 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires (Provisions réglementées) :

Ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.

- Amortissements de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- Provisions pour dépréciation d'actif :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs aux stocks existants à la date de clôture des comptes.

La provision sur stock d'un montant de 97 160 Euros est valorisée en fonction de l'ancienneté des marchandises déterminée par année de collection.

- Stocks de marchandises :

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu, net de RFA.

- Intégration fiscale :

Une intégration fiscale est mise en place depuis le 1er mars 2010.

La SASU MACSPORT est une filiale détenue à 100% par la SARL BS SPORT.

Le taux réduit d'imposition à 15% bénéficie à la société MACSPORT.

- Engagements retraite :

Le montant des engagements retraite est jugé non significatif compte tenu des mouvements et de l'âge du personnel.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit du sous compte 649100 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers s'élèvent 52 530 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement,
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

La société a procédé à un test de dépréciation sur le fonds de commercial et la valeur d'usage demeure supérieure à la valeur nette comptable.

Aucune dépréciation du fonds de commerce n'est donc constatée au 28/02/2018.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 409 949 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	409 949		409 949	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	409 949		409 949	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 775 828 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	652 812			652 812
Immobilisations corporelles	1 984 055	11 218	2 395	2 018 013
Immobilisations financières	104 241	763		105 003
TOTAL	2 741 107	11 981	2 395	2 775 828

Amortissements et provisions d'actif = 1 504 940 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 189			14 189
Immobilisations corporelles	1 454 519	38 627	2 395	1 490 751
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 468 708	38 627	2 395	1 504 940

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels smd	8 623	8 623	0	1 an
Logiciels seg	5 567	5 567	0	1 an
Droit d'entrée smd	228 674	0	228 674	Non amortiss.
Fonds commercial seg	409 949	0	409 949	Non amortiss.
Inst. tech. mat. outill smd	135 531	135 352	179	de 3 à 10 ans
Mat. et outillage seg	42 293	42 112	181	de 3 à 10 ans
Aai agencements smd	865 151	834 034	31 116	de 3 à 10 ans
Aai agencements seg	452 969	409 329	43 640	de 3 à 10 ans
Mat.bureau & info smd	46 709	39 703	7 006	de 3 à 5 ans
Mat. bureau & info seg	28 503	24 088	4 415	de 2 à 5 ans
Mobilier bureau smd	6 077	5 164	914	de 5 à 10 ans
Mobilier bureau seg	1 179	968	211	de 3 à 10 ans
Acompte sur immobilisations	439 602	0	439 602	Non amortiss.
TOTAL	2 670 825	1 504 940	1 165 885	

Etat des créances = 432 785 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	63 380		63 380
Actif circulant & charges d'avance	369 405	369 405	
TOTAL	432 785	369 405	63 380

Provisions pour dépréciation = 97 160 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	130 515				97 160
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	130 515				97 160

Produits à recevoir par postes du bilan = 199 216 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	199 216
Disponibilités	
TOTAL	199 216

Charges constatées d'avance = 105 948 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 620 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	20000	31,00	620 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	20000	31,00	620 000

Provisions = Néant

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	1 700		1 700		
Provisions pour risques &					
TOTAL	1 700		1 700		

Etat des dettes = 2 259 968 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 028 477	655 289	373 188	
Dettes financières diverses	227 266	227 266		
Fournisseurs	655 147	655 147		
Dettes fiscales & sociales	299 179	299 179		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	49 899	49 899		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 259 968	1 886 780	373 188	

Charges à payer par postes du bilan = 349 361 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	90 887
Dettes fiscales & sociales	158 474
Autres dettes	
TOTAL	249 361

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 6 975 999 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	6 977 432	100,02 %
Produits des activités annexes	6 561	0,09 %
Rabais, remises & ristournes accord	-7 994	-0,11 %
TOTAL	6 975 999	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 89 084 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	328 912	77 805	251 107
Résultat financier	32 138	10 713	21 425
Résultat exceptionnel	1 768	567	1 201
Participation des salariés			
TOTAL	362 818	89 084	273 734

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	273 734
Impôts sur les bénéfices	89 084
Résultat comptable avant impôts	362 818
Variation des prov. Réglementées	-1 700
Résultat hors impôts et dérogatoire	361 119

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.	23 053	7 684
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	23 053	7 684

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 410
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	5 410

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	38	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	
TOTAL	39	0

Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement du Fonds de Commerce affecté au crédit de 100 K€ auprès de la BRA.

Au 28/02/2018 le solde de l'emprunt s'élève à 70 565 €.

Nantissement du Fonds de Commerce et caution solidaire de la SARL BS Sport affecté au crédit de 100 K€ auprès du CIC.

Au 28/02/2018 le solde de l'emprunt s'élève à 71 542 €.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 199 216 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn. rfa à recevoir (409800)	199 216
TOTAL	199 216

Charges constatées d'avance = 105 948 €

Charges constatées d'avance	Montant
Cca frais généraux (486000)	72 542
Cca marchandises (486100)	33 406
TOTAL	105 948

Charges à payer = 249 361 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fnp frais généraux (408100)	88 898
Fnp marchandises (408110)	1 989
TOTAL	90 887

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers. provision congés (428200)	70 502
Pers. primes à payer (428210)	17 235
Charges sur congés à payer (438200)	18 594
Ch.soc / primes à payer (438210)	4 545
Cap formation continue (438610)	8 864
Cap taxe apprentissage (438620)	5 926
Cap contribution logement (438630)	3 921
Etat cet à payer (448610)	6 319
Etat taxe pub à payer (448620)	1 360
Etat tascom à payer (448630)	19 132
Etat tvts à payer (448650)	2 076
TOTAL	158 474

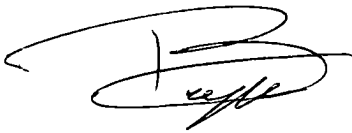
POUVOIR

Je, soussigné Laurent BAYET né le 15 mai 1961 à ANNECY (74) donne pouvoir, en qualité de représentant légal du Président, la société BS SPORT,

la SELARL LALLEMENT & ASSOCIES, sise 151 rue de Créqui, LYON 6^{ème}

pour effectuer toutes formalités pour le compte de la Société MACSPORT, Société par Action Simplifiée Unipersonnelle, identifiée sous le numéro unique 686 350 174 (RCS GRENOBLE), au capital de 620.000 euros, dont le siège social est 1 rue de la Trémollière – ZAC des Iles – 38120 ST EGREVE

Fait à ST EGREVE,
le 28 août 2018.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Bayet', written over a horizontal line.

MACSPORT

Société par actions simplifiée
Au capital de 620.000 euros

Siège Social :
1 rue de la Trémolière
ZAC des Iles
38120 ST EGREVE
686 350 174 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DES DECISIONS PRISE PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE

LE 28 AOUT 2018

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 28 février 2018 font apparaître un bénéfice de 273.734 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

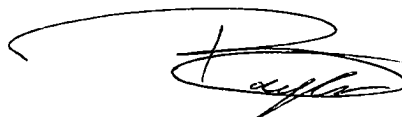
- Distribution de dividendes à hauteur de 200.000 euros,
- 73.734 euros au poste « autres réserves ».

Il résulte de ce qui précède que l'actionnaire unique constate que le poste « autres réserves » s'élève désormais à la somme de 236.137 euros.

Le Président



L'actionnaire unique





EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉgal ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION



MACSPORT SAS

Société par actions simplifiée au capital de 620 000 €

ZAC des Iles – 1 Rue de la Trémollière
38120 SAINT EGREVE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2018

MACSPORT SAS

Société par actions simplifiée au capital de 620 000 €

ZAC des Iles – 1 Rue de la Trémollière

38120 SAINT EGREVE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société Macsport

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MACSPORT relatifs à l'exercice clos le 28 février 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mars 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Les méthodes de valorisation des stocks et des dépréciations sur stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président .

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

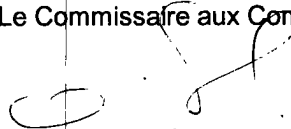
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 26 juillet 2018
Le Commissaire aux Comptes,



Olivier BARBOU

Cabinet GUIGARD VEYRET SA